

de poste est à l'ouest de cette rue, sur le côté sud de la rue. M. McLenaghan voulait avoir un mur sur le côté est de son édifice. Pour cela, il lui fallait acheter une petite pièce de terrain pour laquelle il offrit \$80 du pied. Il ne pouvait construire son mur et faire l'extension qu'il désirait sans acheter ce petit lot de terre. Dans les circonstances, il offrit \$80 du pied, et l'opération consista en un échange de terrain. Vous pouvez voir ainsi combien est extravagante cette évaluation. On ne saurait, cependant, blâmer M. McLenaghan de désirer la construction du bureau de poste sur le côté sud de la rue, lorsqu'il possède des magasins sur le côté nord opposé. Je veux attirer l'attention sur le fait que cette lettre n'est d'aucune valeur pour justifier le gouvernement, si l'on tient compte de l'estimation faite par l'homme qui a choisi M. Smith, l'estimateur de la ville, qui évalue ces terrains à \$50 du pied.

Puis, nous avons une autre lettre de M. Newman, de Portage-la-Prairie :

En réponse à votre question au sujet de la valeur du terrain de l'avenue Saskatchewan, je vous dirai qu'en mai dernier, j'ai acheté, au coin de cette avenue et de la rue Anne, 100 pieds que j'ai estimés à \$80 le pied. Ce terrain est situé immédiatement à l'est du terrain que M. P.-W. Boddy a, si je comprends bien, offert au gouvernement fédéral pour l'emplacement du bureau de poste.

M. Newman possède un magasin juste en face du terrain où l'on doit construire le bureau de poste, et désire beaucoup que l'édifice soit construit en cet endroit, car cela augmentera la valeur de sa propriété. Sur ce terrain, il y a un hôtel qui était dans des embarras financiers et M. Newman et son frère, les plus forts créanciers, l'ont acheté. M. Newman dit qu'il estime le terrain à \$80 du pied. Il a payé ce prix, car il y avait là un bâtiment considérable et beaucoup de meubles. On ne saurait établir de comparaison entre la valeur d'un terrain sur lequel est construit un hôtel, et la valeur d'un terrain situé de l'autre côté de la rue. Dans une petite ville comme Portage-la-Prairie, les terrains sur lesquelles des maisons d'affaires sont construites augmentent de valeur, tant que l'on y construit des édifices, mais lorsque les principaux pâtés de maisons sont terminés, les prix baissent.

M. Smith parle d'une propriété que j'y ai vendue moyennant \$75 le pied, mais nous avons, immédiatement à l'ouest, des propriétés pour lesquelles je serais bien aise d'avoir \$25 du pied. Elles se trouvent en dehors du quartier commercial.

Puis, nous avons une autre lettre de M. J.-M. Robinson :

Portage-la-Prairie, le 20 octobre 1894.

M. N. BOYD, M. P.

CHER MONSIEUR.—Relativement au prix demandé pour l'emplacement du bureau de poste offert par M. Boddy, suivant télégramme de l'honorable M. Daly, je pourrais dire que l'on m'a offert, il y a plus d'un an, \$80 du pied, pour le front du terrain sur lequel est situé le bureau du *Review*; et celui qui a fait l'offre a consenti aussi à transporter le bâtiment du *Review* sur un autre terrain, à 150 pieds plus loin, et de le mettre en aussi bon état qu'avant le transport. J'ai refusé cette offre, parce que le prix n'était pas suffisant. Le terrain du *Review* est éloigné d'environ 200 pieds de l'emplacement projeté du bureau de poste.

La loge des Oddfellows de la ville possède le lot qui se trouve immédiatement vis-à-vis de cet emplacement projeté, et je crois qu'on leur a offert \$76 du pied, pour le front de leur édifice, il y a plus d'un an.

Cette offre fut refusée, quelques-uns des membres croyant qu'avant bien longtemps, ce terrain vaudrait \$150 du pied. Le prix demandé par M. Boddy, \$75 du pied, est, je crois, très raisonnable et le gouvernement ne commettrait pas d'erreur en acceptant son offre.

M. MARTIN.

En ce qui concerne l'offre faite pour le terrain du *Review*, je dirai que je suis prêt à faire une déclaration statutaire, relativement à la vérité de mes énoncés, ou, peut-être, est-il préférable que je produise l'offre écrite qui se trouve parmi mes papiers, je crois.

Votre dévoué,
(Signé) J.-M. ROBINSON.

Or, M. l'Orateur, c'est la même chose dont a parlé James McLenaghan, dans sa lettre. On a offert cette somme à M. J.-M. Robinson pour une petite parcelle de propriété dont M. McLenaghan avait besoin et, ainsi, c'était un prix magnifique. Le terrain où se trouve le bureau du *Review* a beaucoup plus de valeur que celui où se trouve le bureau de poste. Jusqu'au bout de la partie commerciale de la rue, le terrain a la même valeur. On a prétendu que le gouvernement avait agi sagement, en mettant cet édifice à l'extrémité-ouest de la ville, car, à l'extrémité est, il y a de l'eau dans les caves, et vous ne pouvez pas avoir d'aussi bonnes fondations. Or, M. l'Orateur, personne, dans la ville, n'a jamais prétendu que le gouvernement devait mettre l'édifice à l'extrémité est.

Les deux emplacements favorisés par le conseil se trouvent au centre, tandis que celui-ci est à l'extrémité est de la partie commerciale. On dit que les fondations ont coûté une somme considérable. Je m'appuie sur l'autorité de l'honorable Robert Watson, qui est chargé de l'affaire, pour dire que ce n'est pas juste. On n'a éprouvé aucun inconvénient pour le creusement des fondations du palais de justice. Les fondations telles que indiquées sur le plan, d'après lequel l'honorable ministre des Travaux publics a demandé des soumissions, sont exactement les mêmes pour l'édifice qu'il se propose de construire que pour le palais de justice. De sorte que, pour creuser des fondations convenables sur l'emplacement choisi, le gouvernement fédéral dépensera le même montant que le gouvernement provincial a dépensé pour creuser les fondations de son édifice dans la partie-est de la ville.

On n'a jamais prétendu que le bureau de poste devait être construit dans la partie est, mais l'on a dit qu'il devrait être autant que possible au centre de la partie commerciale de la ville. La partie commerciale est presque la partie où se porte davantage la population.

Le gouvernement, je crois, s'est rendu coupable d'une injustice criante, en choisissant cet emplacement pour y construire un édifice aussi important. J'espère que l'honorable ministre, lorsqu'il aura été visiter l'emplacement, sera de mon avis et je puis dire que tous les députés verront que les emplacements recommandés par M. Smith valaient mieux que celui que l'on a choisi.

Le gouvernement paye, de propos délibéré, \$75 du pied un terrain estimé à \$55 du pied, pour l'encoignure et \$45, pour le reste. Le répartiteur ne peut donner la valeur que d'une manière générale. Je n'hésite pas à dire que cette estimation est bien trop élevée et que le terrain n'aurait certainement pas été vendu pour plus de \$25 du pied, pas un centin de plus.

Il me semble que l'honorable député de Marquette (M. Boyd) s'est servi de sa position pour induire le gouvernement à choisir, pour le bureau de poste de Portage-la-Prairie, un emplacement qui répondit aux intérêts et aux désirs d'un petit nombre de ses amis et partisans, des hommes comme M. McLenaghan, M. Newman, M. Garland et autres. Et s'il est vrai que le gouvernement pouvait obtenir, à une encoignure de rue, un bon